

Se publie LUNDI et le JÉDI de chaque semaine. Termes d'abonnement. — Pour l'Année... 12 s. 6 d. Six mois... 6 s. 3 d. Trois mois... 3 s. 6 d. Un mois... 1 s. 2 d.

L'Ére Nouvelle

Du bureau de L'Ére Nouvelle.

Tarif des Annonces. — Les annonces sont taxées sur type. La première insertion, par ligne... 10 0 4. Les insertions subséquentes, par ligne... 0 0 1.

JOURNAL DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES

LUNDIS et JEUDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

W. H. ROWEN,

IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE.

LISTE DES PRIS DÉCERNÉS AUX ÉLÈVES DU SEMINAIRE DE NICOLET, le 14 Juillet 1858.

EN PHILOSOPHIE.

- Philosophie Intellectuel. 1 Prix MM. Anselme Trudel et Norbert Provencher ex æquo. 2d prix Thomas Martel et Maïorque Marchand ex æquo.

EN RÉTORIQUE.

- Eccellence. 1 Prix MM. Azaput Legris; 2d prix, Théophile Carufel. Amplification Française. 1 Prix Jean Blanchet; 2d prix Evariste Gélinas et Azaput Legris ex æquo.

EN BELLES LETTRES.

- Eccellence. 1 Prix MM. Ludger Hoult; 2d prix Norbert Ouellet. Amplification. 1 Prix L. Hoult et N. Ouellet ex æquo.

Cours de style et de Poétique

- Prix L. Hoult. Mention honorable P. Lahaye et J. Neville. Traité de Botanique. 1 Prix L. Hoult et N. Ouellet ex æquo.

Arithmétique.

- 1 Prix T. Allard, 2d prix L. Dargis. Mention honorable A. Caron, Jos. Verville, Nap. Jacques, Sal. Cyr et A. Richard. Amplification. 1 Prix Sal. Cyr et L. Dargis ex æquo.

Partie Anglaise

- Grammaire. 1 Prix E. Courval. 2d prix H. Marchildon. 3d prix E. Courval. 4d prix Séraphin Crébassa. 2e Division. Partie Française. 1 Prix Alfred Beauchemin et Olivier Parmentier ex æquo.

La diplomatie en Chine.

Après la prise de Canton, le gouvernement chinois avait paru comprendre la leçon que la France et l'Angleterre venaient de lui donner. Il avait dédaigné le traité de Canton, principale instrument de nos alliances, il avait montré des intentions pacifiques et il semblait disposé à renoncer aux anciennes traditions d'orgueil et de duplicité que la cour de Pékin a toujours suivies dans ses négociations avec les barbares.

sans autres préparatifs, dans la rivière, même pour conduire des troupes à Pékin. On ne peut utiliser pour ce service les fregates qui viennent de porter les amiraux dans le nord. C'est tout au plus si elle peuvent arriver en vue de terre dans le golfe de Pecheli, parce que l'inclinaison du sol sous l'eau est très peu sensible; elle n'atteint qu'à une grande distance du rivage une profondeur suffisante. Les amiraux ont sous la main quelques navires légers à vapeur; mais ces bâtiments, destinés à porter des dépêches, n'ont qu'une faible artillerie, et si peu redoutables que soient les Chinois, même derrière leurs murailles, encore faut-il tenir compte des fortifications très nombreuses et très fortement armées qui ont été élevées, dit-on, sur les deux rives du Peiho. Cette rivière a une barre à son embouchure; il faut employer, pour la remonter, des bâtiments qui, tirant peu d'eau, soient cependant assez bien armés pour faire avec les forts chinois un échange de boulets qui ait une influence sérieuse. Les chaloupes canonnières sont très propres à se servir. Le fer-à-cheval de Canton ou bien les amiraux se croiront si assez forts pour entrer dans le Peiho avec leurs steamers légers! C'est ce que les prochains correspondances nous apprendront.

Californie.

Le steamer Star of the West est arrivé hier à New-York, venant d'Aspinwall avec \$1401, 713 en or et la maille semi mensuelle du Pacifique. Les journaux californiens ne connaissent plus qu'un sujet unique: les nouvelles mines d'or de la rivière Frazer. Le passage suivant, de l'Echo du Pacifique donnera une idée du point où en est arrivé l'entraînement général sur ce point: "Il ne faut pas le nier, la fièvre des nouvelles mines ne diminue pas; elle augmente, elle envahit, entraîne tout. A chaque nouvel arrivage, à chaque nouveau document venu du Frazer se projette la confirmation de ce qui n'était d'abord qu'une rumeur contestable: les mines d'or existent, elles sont riches. La lumière se fait, même pour les incrédules. Il peut y avoir de l'exagération dans certains récits, mais la pensée du humbug a disparu pour faire place, cette fois, à la réalité. "Le mineur, le commerçant, le spéculateur en terrains, ou autres, encomrent tout steamer, clipper, schooner en partance. Il suffit d'annoncer une mise à la voile, toutes les places disponibles sont prises avant l'heure de lever l'ancre. Les grands steamers de la ligne de Nicaragua, qui dormaient paresseusement sur les eaux de notre baie, se réveillent et appareillent; pour peu que le mouvement continue, ils seront insuffisants.—Tous les avis disent bien de ne pas se presser, que les eaux submergent les barres arrières, qu'elles montent toujours, qu'elles chassent les travailleurs dont elles envahissent le trésor, qu'il sera temps de partir dans un ou deux mois, que d'ici là il n'y a que souffrance à endurer, que les provisions sont d'un transport difficile, qu'elles sont rares et d'un prix extrême, que la remonte du fleuve offre mille dangers, la voie de terre non praticable encore; tout cela est sage, vrai, mais parfaitement inutile. Le torrent est lancé; on n'arrête pas un torrent. "Ce langage n'a rien d'exagéré. L'émigration a déjà envahi la Californie près de dix mille chercheurs d'aventures, et l'on en est à se préoccuper sérieusement de ces départs. Déjà, dans quelques branches d'industrie, les salaires ont augmenté, par suite de la rareté des ouvriers. Quelle que soit la richesse des nouvelles mines, la meilleure affaire sera en définitive pour ceux qui auront pu en tirer le plus de profit. "On comprend sans peine qu'au milieu d'un pareil état de choses, le commerce régulier est complètement délaissé. "Les affaires ont été à peu près nulles pendant cette dernière quinzaine—dit l'Echo—et bien que quelques expéditions de marchandises aient été faites pour les nouvelles mines de Frazer River, nous croyons rester dans les limites de la vérité en disant qu'au premier main il ne s'est rien fait en marchandises qui soit digne d'être rapporté. "Les farines, dont le stock diminue tous les jours, restent stationnaires; les grains sont calmes et pour ainsi dire sans demandes; quelques lots de blé nouveau se sont vendus à raison de 33 cents la livre. "En articles français il ne s'est rien fait. Le grand nombre de mineurs français qui quittent en ce moment la Californie pour les nouvelles mines, a causé une certaine panique parmi nos détaillants, et tous s'abstiennent en ce moment de faire de nouveaux achats. "On a de nouveaux détails sur la défaite que le colonel Slepceva a essuyée le 7 mai, dans l'Orégon. Les Indiens qui l'ont attaqué étaient plus de mille. C'étaient les guerriers des tribus Spokane, Coeur d'Alènes, Gila de Peas, Pend-Oreilles, Yakimas, et Flat Heads. Cette levée de boucliers a pour cause, paraît-il, l'ouverture projetée d'une route de Walla Walla à Fort Benton, à travers les territoires occupés par les Indiens. Ils ont déclaré qu'ils s'y opposeraient et massacreraient tout blanc qui s'engagerait dans leur pays pour préparer cette voie de transit. Malheureusement il est probable que l'insurrection s'étendra. Déjà le bruit court que les Spokans ont enlevé les chevaux et le bétail des colons établis à Colville, et l'on doit s'attendre à une guerre en règle.

Faits Etrangers.

MARIAGE A LA BOUTEILLE.—Nous trouvons dans l'Inquirer de Cincinnati le caractère suivant: "Il y a deux ou trois jours, deux jeunes fiancés venant du "bas de la rivière," se présentèrent au bureau du juge McFall, pour être mariés. Le magistrat leur répondit qu'il serait à leur service dans quelques minutes. Mais les deux tourtereaux étaient si pressés de se laisser prendre dans les deux filets du mariage, que le juge, mettant de côté sa besogne, monta immédiatement dans leur voiture, qui prit le chemin de sa demeure, dans Court street. Là, notre fiancée fit monter au premier trois malles et deux cartons à chapeaux, etc., et en moins d'une heure, elle descendait toute parée. Sa toilette champêtre péchait un peu contre la mode du jour; mais les rubans rouges de sa coiffure palissaient à côté du brillant incarnat de ses joues pleines de santé! "Pendant que la jeune fille s'habillait, le fiancé ne perdait pas son temps. Dans sa joie de voir s'approcher le moment tant désiré, il envoya chercher

deux bouteilles d'eau-de-vie et trois de vin; puis, prenant place en bas à côté du juge, il commença à se livrer à de copieuses libations. Bientôt, l'effet de l'alcool, joint à la surexcitation qu'entraînait son bonheur, lui tournèrent complètement la tête, et au moment où la reine de son cœur vint le rejoindre, notre homme dansait au milieu de la chambre, avec son habit de noces sur le bras. En la voyant paraître, il s'élança à sa rencontre, et l'étreignit si fortement qu'une dame de la ville en serait morte. L'embrassade fut néanmoins rendue avec usure; après quoi, le fiancé, pour se redonner des forces, avala au moins une demi-pinte d'eau-de-vie en une seule gorgée.

Enfin, le juge se mit en devoir de commencer la cérémonie. Mais l'heureux mortel n'était déjà plus de force à se tenir sur ses jambes, et il fallut qu'on lui prêtât main-forte. M. McFall ayant fait la question: "Voulez-vous prendre cette femme pour votre épouse légitime?" le fiancé répondit: "Oui, oui—hic—cer—cer—certamment; si—i—i—hic—je ne la voulais pas—hic—hic—hic—pourquoi di—i—i—hic—hic—serais-je donc ici?" "Cette scène paraissait beaucoup amuser la jeune femme. Elle riait aux éclats, en s'écriant: "Mon Dieu! que mon homme est drôle quand il est gris! J'espère que cela lui arrivera souvent, et c'est alors que j'aurai du bon temps!"

La cérémonie terminée, le nouvel époux fit une dernière visite aux bouteilles. Ensuite, croyant embrasser sa femme, il seerra dans ses bras vigoureux M. McFall, puis alla rouler sur le plancher. Le juge, étonné de quelque accident, prit enfin notre homme à bras le corps, et le porta dans la voiture, où sa femme, qui riait toujours aux éclats, vint bientôt s'asseoir auprès de lui. "Voilà, certes, une union commencée sous de heureux auspices.—Idem.

UN REVENANT.—Les journaux de Philadelphie nous apportent le récit suivant: "Ce matin, entre deux et trois heures, un sceptre féminin, vêtu de blanc, après avoir parcouru Fourth et Pine streets, commença à se promener autour de l'église du Dr. Brainerd. Le fantôme se détachait, comme une apparition mystérieuse, sur les pierres funéraires et les arbres du cimetière. Les passants essayèrent d'abord de lui adresser la parole; mais, ne recevant pas de réponse à leurs questions, ils finirent par se persuader qu'ils avaient réellement affaire à un revenant, et le laissèrent tranquillement poursuivre le cours de ses péripétations nocturnes. Le spectre, profitant de cette liberté, continua en effet à se promener du même air grave et solennel.

"Plusieurs policemen se trouvaient parmi les spectateurs. Pensant sans doute que leur devoir ne les obligeait pas à surveiller les faits et gestes des visions de l'autre monde, ils ne sortirent pas de leur rôle passif. Mais, au bout de quelque temps, un de leurs compagnons étant survenu, celui-ci, moins peureux ou moins "spiritualiste" que les autres, s'approcha du fantôme et le prit par le bras. Ce bras était bien réglément de chair et de os; l'officier, singulièrement encouragé par cette découverte, emmena son prisonnier à la station du 5me district. Là, on put se convaincre que le spectre supposé était une femme en état de somnambulisme, qui avait quitté sa demeure, dans Harst street, avec ses vêtements de nuit, pour se livrer à une promenade aventureuse. Il se passa quelque temps encore avant qu'on parvint à la réveiller.—Idem.

LA REVACCINATION.—Les revaccinations sont à l'ordre du jour. En effet, on a observé depuis quelques années beaucoup de cas de petite vérole, cas souvent fort graves, chez des personnes qui avaient été vaccinées dans leur jeune âge, et la revaccination a été alors proposée de toutes parts. En disant "de toutes parts," il faut néanmoins tenir compte de l'opposition qui a été faite par beaucoup de praticiens à ce qu'ils appelaient la nouvelle mode. Aujourd'hui, cette opposition a presque disparu.

Cependant la revaccination ne réussit pas toujours; le succès dépend probablement de l'âge auquel elle est pratiquée, et on ne savait rien de positif à cet égard, lorsque M. Vlemmeckx, l'un des savants les plus remarquables de la Belgique, est venu éclairer la question.

C'est à la statistique que M. Vlemmeckx a eu recours comme devant lui fournir la solution du problème, et il nous démontre, d'après les chiffres, que la revaccination n'agit que sur 4 0 des sujets âgés de 20 à 40 ans. Au contraire, elle est suivie de succès sur 23 0/0 de 40 à 60 ans, et sur 54 0/0 de 60 à 70 ans.

L'auteur tire donc de ces chiffres des conclusions importantes: il connaît que jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans la revaccination est "inutile." A partir de cet âge jusqu'à trente-cinq ans, elle produit des résultats sur un certain nombre d'individus, mais néanmoins sur un nombre excessivement restreint. Par conséquent sans la prescrire entièrement, on ne doit pas non plus la recommander avec de trop vives instances.

Depuis l'âge de 35 ans, la revaccination devient véritablement prescriptive et par conséquent nécessaire.—C. des E. U.

Resolutions.

Qui ont été proposées par l'Hon. M. CAYLEY, en Comité Général vendredi, le 2 juillet 1858.

Produits manufacturés, de maillechort, d'alabastra, ou d'argent allemand, Articles brodés d'or, d'argent ou d'autre métal; Paniers et tous autres articles non spécifiés ailleurs, faits d'herbe, d'osier, de feuilles de palmier, paille, balene, ou de saule; Lis de toute description; Tables de billard et accessoires; Tables de bagatelle et de; Cirage; Bracelets, cordonnets, chaînes, boucles de cheveu, ou parures de fête de toute espèce faites de cheveu ou en partie; Balais et brosses, non ailleurs spécifiés; Objets en cuir, coulé, et autres articles métalliques, finis ou non finis, non autrement spécifiés; Livres reliés en cuir, en tout ou en partie, sur la reliure seulement; sur les livres, 5 pour cent ad valorem; Camées et mosaïques, réels ou imités, s'ils sont montés en or, en argent ou autre métal; Capres, marinades, olives et sauces de toute espèce non spécifiées ailleurs; Chapeaux, chapeaux de paille, de spermaceti, de Belmont et seigneur; Chandelières, grandoles, appareils à gaz; Habits ou vêtements faits à la main; Voitures ou parties de voitures, non ailleurs spécifiés; Ebénisterie; Cache-miroir.—Voyez Produits Manufacturés, premier item de la page 7.

Chantelaines, cannettes, et couplets, Nattes et tapis, de velours, de Bruxelles, de Turquie, de Perse, et de toute autre espèce dont le prix de base de la verge, Bonbons, non spécifiés ailleurs, Porcelaine de toute espèce, Contellerie polie, de toute sorte, Fournitures de carrosse et de harnais, de toute espèce, Dessus de table et d'autres meubles, Essence, baumes, cosmétiques, extraits, pâtes, parfums, teintures, et parfumerie de toute espèce, Pumes et fleurs artificielles et d'ornement confectionnées avec l'impoite quels matériaux, Evantails et écrans de cheminée, Pièces de feu d'artifice, Fournitures préparées, Formes de chapeaux de pelletterie, Glaces, Glaces étamées, Verres, et verres de cristal pour les montres, Verrière, coupée, plié ou colorée, Verre, coloré ou peintre, Feuille d'or et d'argent, Cais d'or, Fusils, carabines et armes à feu de toute espèce, Encre de toute espèce, excepté l'encre à l'imprimerie, Bijouteries réelles ou imitées; Etain vernissés, poli, et argent britannique de toute sorte, Cuir ou peaux vernissés, de toute sorte, Mantoux de cheminée de marbre ou d'imitation de marbre, ou parties d'iceux, Matelas de crin, mousse ou autres matériaux, Marchandises de modes de toute espèce, Instruments de musique de toute espèce, y compris les boîtes et les horloges à musique, Produits manufacturés de fourrures ou de choses dans lesquelles la fourrure entre pour le plus grand partie, Produits manufacturés de chapechemie, "de soie, satin et velours, et tous autres articles manufacturés dans lesquels la soie entre pour le plus grand partie, "d'os, d'écaillé, corne, nacre de perles, "ivoire, ou ivoire végétal, "d'or, d'argent ou électro-plaqué, "de cuir, ou dont le cuir est la matière principale, "de marbre, ou marbre plus travaillé que que les pièces polies ou les blocs bruts, "de papier mâché, "de paille, Médicaments brevetés, et préparations médicales non ailleurs spécifiés, Etouffes cirées, quels que soient les matériaux dont elles se composent, Huiles à salade, et autres huiles de table, Opium, Ornaments de bronze, albâtre, terracotta, ou composition, "ivoire plaquée et dorée de toute espèce, Cartes à jouer, Légumes, viandes, volailles, poisson et gibier mariniés, Bain-trades ou haies en fer, Châles, en laine du Thibet, ou foulés, Broderies de soie, de laine, de laine filée et de coton, et broderies au tambour, Cordon de soie et cordon composé de soie et de moire, Drap et fil d'argent et d'or, et autres articles brodés d'or, ou pour broder, Savon, parfumé et de fantaisie, Poêles, Peaux et cuir à semelles de toute sorte, tannés et apprêtés, Joujoux; Dentelle de fil et insertions, Secrétaires, étuis et boîtes d'ornement de quelques matériaux qu'ils soient composés, EFFETS ET MARCHANDISES SOUMIS A UN DROIT DE CINQ POUR CENT.

Tous les articles non énumérés ci-dessus comme étant soumis à un droit spécifique ou ad valorem, ou non exempts du paiement des droits, pour chaque \$100 de valeur, 15 pour cent. Excise— Cents. Whisky, par gallon . . . 6 Ale, bière et porter, " . . . 1

Tous les articles non énumérés ci-dessus comme étant soumis à un droit spécifique ou ad valorem, ou non exempts du paiement des droits, pour chaque \$100 de valeur, 15 pour cent. Excise— Cents. Whisky, par gallon . . . 6 Ale, bière et porter, " . . . 1

Tous les articles non énumérés ci-dessus comme étant soumis à un droit spécifique ou ad valorem, ou non exempts du paiement des droits, pour chaque \$100 de valeur, 15 pour cent. Excise— Cents. Whisky, par gallon . . . 6 Ale, bière et porter, " . . . 1

Tous les articles non énumérés ci-dessus comme étant soumis à un droit spécifique ou ad valorem, ou non exempts du paiement des droits, pour chaque \$100 de valeur, 15 pour cent. Excise— Cents. Whisky, par gallon . . . 6 Ale, bière et porter, " . . . 1

Tous les articles non énumérés ci-dessus comme étant soumis à un droit spécifique ou ad valorem, ou non exempts du paiement des droits, pour chaque \$100 de valeur, 15 pour cent. Excise— Cents. Whisky, par gallon . . . 6 Ale, bière et porter, " . . . 1

Tous les articles non énumérés ci-dessus comme étant soumis à un droit spécifique ou ad valorem, ou non exempts du paiement des droits, pour chaque \$100 de valeur, 15 pour cent. Excise— Cents. Whisky, par gallon . . . 6 Ale, bière et porter, " . . . 1

Etain, en blocs ou en gueuses, " granulé ou en barres, Tubes et tuyaux, de cuivre, d'airain ou de plomb, passés à la filière, Tubes et tuyaux de fer battu et coulé, Vernis, luisant et noir, pour les constructeurs de navires, autre que la résine copale que le vernis pour les voitures, que la laque plate, le mastic, ou le vernis du Japon, Zinc ou antimoine femelle, en bloc ou en feuilles. Sur tous articles non énumérés ci-dessus comme étant soumis à un droit spécifique ou ad valorem, ou non exempts du paiement des droits, pour chaque \$100 de valeur, 15 pour cent.

Toutes les personnes endettées envers cette établissement sont priées de bien vouloir nous faire leurs remises le plus tôt possible.



TROIS-RIVIERES, LUNDI 19 JUILLET 1858.

Justice Ministerielle.

PARMI les événements parlementaires de la dernière semaine il en est un surtout qui mérite une mention particulière. Nous voulons parler du résultat de la contestation par M. Webster, de l'élection de M. Charles Allan, élu pour le collège électoral de Wellington nord.

Nos lecteurs savent combien d'élections emportées par la fraude, la corruption, la violence et des irrégularités de toutes espèces ont cependant été maintenues par la seule décision de l'arbitre, qui trouvant des irrégularités à la forme des cautionnements, gardait la possession de leurs sièges à beaucoup de membres qui n'y avaient aucun droit. M. Charles Allan n'était pas un de ceux là, car il avait été élu par plus de 200 bonnes voix de majorité sur M. Webster.

Aussi n'était-ce pas à ce sujet que son élection était contestée; le seul reproche que lui faisait M. Webster était d'avoir tenu des maisons ouvertes durant les jours de votation, afin d'attirer à lui les électeurs. Le comité choisi pour prendre connaissance de cette contestation (comité modèle) était composé de MM. Short, White, Price et Webb, avec M. Dunbar Ross pour président.

Preuve fut faite que M. Allan s'était retiré avec ses amis, durant la votation à l'Hotel de Black, dans le township de Garafaxa, sans cependant que l'enquête ait constaté qu'aucun de ceux qui avaient dîné avec lui eût voté pour M. Allan. Il fut au contraire prouvé que l'Hotelier lui-même qui fournit le dîner, vota pour M. Webster.

Or, si le dîner de M. Allan ne put influencer celui là même qui dut en tirer le plus de bénéfices, la présomption doit être qu'il ne servit pas à allécher beaucoup d'électeurs. Durant le cours de l'enquête qui se prolongea jusqu'à la semaine dernière, des amis du ministère donnèrent à entendre à M. Allan, que le comité passerait par dessus cette peccadille, s'il voulait seulement voter de tems à autre, du côté du pouvoir; mais ce membre indépendant traitant ces ouvertures avec mépris, n'en continua pas moins de voter constamment avec l'opposition. Enfin quand on vit qu'il n'y avait pas moyen d'attirer M. Allan dans la bergerie ministérielle, il fut décidé de l'évincer du parlement et le comité vient de faire son rapport déclarant son élection nulle. Disons à l'honneur de MM. Short et White qu'ils n'ont pas participé dans ce honteux tripotage ministériel. Sans parler de M. Cartier, ni de M. Dunkin, ni de M. Archangeault et tant d'autres, que de prétendues irrégularités dans les cautionnements ont sauvé du naufrage, combien de membres ministériels qui siègent encore aujourd'hui dans le parlement, sans y avoir le moindre droit? M. Scott, le représentant de la minorité des électeurs d'Otawa! MM. Allyn, Simard et Dabord, les

candidats des 15,000 voteurs de la ville de Champlain!! M. Fellowes le mandataire des électeurs de Rome, Troy et Albany!! Et tant d'autres que nous pourrions nommer, qui retiennent des sièges ob tenus par toutes sortes de pratiques infâmes et dont la présence en parlement est une insulte à la morale publique! Nous nous attendons bien à voir les organes ministériels approuvant cette décision du comité sur l'élection de Wellington nord, signaler à l'indignation publique, cette manœuvre corruptrice d'un membre de l'opposition qui en l'audace d'offrir à dîner à ses électeurs!

Et ils vont avoir beau jeu, car l'élection de Wellington étant déclarée nulle, un nouveau writ est émané et M. Allan se présente de nouveau avec tant de chances de succès, que M. Webster n'essaye même pas de lutter contre lui. Nous terminerons par une toute petite question à nos confrères ministériels: combien s'en trouve-t'il parmi les plus purs des candidats aux bons principes, aux quels leur élection n'a pas coûté quelques diners, non seulement dans un township, mais encore dans chaque paroisse de leurs comtés?

Examen de Nicolet.

Nous publions avec bonheur dans une autre page de notre journal la liste des prix distribués aux élèves du collège de Nicolet, dans une séance solennelle qui a eu lieu le 14 du courant. Nous regrettons que nos occupations ne nous aient pas donné le loisir de voler à cet examen: cependant nous pouvons dire, appuyé que nous sommes sur la parole d'un de nos amis qui y était présent, que cette séance publique a été ce qu'on avait droit d'attendre d'une maison d'éducation tenue sur le pied de celle du collège de Nicolet. L'assemblée composée des amis de l'éducation et des parents des élèves était présidée par sa Grandeur Monseigneur Cooke, qui avait à ses côtés un grand nombre des Messieurs de son clergé. Nous apprenons de la même source que les assistants ont été agréablement intéressés durant tout le cours de la séance: dis cours brillants débités avec un talent oratoire peu commun, morceaux de musique exécutés avec une habileté remarquable, comédie jouée avec une gaieté et une délicatesse extarordinaires: c'est ainsi que le temps de la séance a été heureusement dépensé. Voilà des faits que nous enregistrons avec bonheur, car ils font l'honneur d'une maison d'éducation qui à toutes nos sympathies.

Encore un Peu!

Comme nos lecteurs pourront le voir par les précédents parlementaires, le ministère l'a échappé belle, jeudi dernier: sur le vote de non confiance proposé par M. J. S. McDonald, la division a été de 37 contre 47: sur les dix votes de plus qui composaient la différence, nous avons vu huit ministres qui ont déclaré avoir confiance en eux mêmes, il reste à ces messieurs une glorieuse majorité de deux; encore grâce aux votes des membres du Bas Canada, car ceux du Haut Canada ont été de 26 contre 17.

Voyage de Plaisir.

Le vapeur Jacques Cartier fera un voyage de plaisir mercredi prochain à Bélouil: afin de faciliter les promeneurs de Trois-Rivières qui désiraient en profiter, pour visiter les magnifiques campagnes de la rivière Chambly et faire une excursion sur la montagne de St. Hilaire, le vapeur Québec les transportera mardi soir à Sorel, d'où il les ramènera mercredi soir, pour en passer aller et venir; le prix du Jacques Cartier n'est que d'un écu. Se joindre à leurs amis de Berthier et Sorel pour faire une magnifique promenade sur la rivière Chambly et tout cela pour 75. 6d. du voyage, voilà une occasion bien rare de s'amuser, dont nous espérons que nos lecteurs sauront profiter en grand nombre.

[Du National.] Chemin de fer du Nord.

Comme on pourra le voir par la correspondance suivante, le vote de \$300,000 par notre Corporation pour le Chemin de fer du Nord a été enfin ratifié par l'Exécutif. Nous l'avons déjà dit: nous croyons que la loi au sujet du chemin de fer du Nord est, à l'exception, peut-être, de la partie qui concerne le chemin des Piles—éminemment favorable au succès de cette entreprise,—la sanction du vote de \$300,000 est fait, de plus, pour donner un nouvel espoir à ceux qui ont foi dans cette œuvre, destinée à relier Québec, tôt ou tard, avec l'Ouest et à faire participer notre cité

aux richesses de cette contrée féconde. Nous espérons que le Bureau de direction du chemin de fer du Nord va agir maintenant et prouver qu'il est à la hauteur de ses fonctions. Sur sa responsabilité et celle de notre Corporation repose en grande partie, maintenant, le succès de cette entreprise. Et nous croyons sincèrement que les hommes qui, en font partie, sont, en général, qualifiés, par leur position et leur intelligence des affaires, à remplir la mission importante qui leur a été confiée et trouveront, d'ici à peu de temps, des constructeurs capables de construire ce chemin. Avec de l'action et une volonté puissante cette tâche est comparativement facile et devra être exécutée, nous en avons le ferme espoir.

"DÉPARTEMENT DU RECEVEUR-GÉNÉRAL." "TORONTO, 12 juillet, 1858.

"Monsieur, "J'ai l'honneur de vous informer que le règlement de la Municipalité de la Cité de Québec, relatif à un emprunt de \$1,200,000, conformément aux actes du fonds consolidé d'emprunt municipal du Haut-Canada, a été sanctionné par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil. "Quand vous serez prêt à prendre les débiteurs, vous voudrez bien en informer le département, afin qu'il les prépare. Il sera aussi nécessaire de nommer quelques personnes ici pour les recevoir; en conséquence, vous trouverez ci-joint une formule de procurateur. "J'ai l'honneur d'être, "Monsieur, "Votre obéissant serviteur, "F. D. HARRINGTON, D. R. G." F. X. GARNEAU, éouyer, etc., etc.

"A l'exception peut-être du chemin de fer des Piles."—S'il n'y a que le chemin des Piles qui arrête le progrès du chemin de fer du Nord, nous conseillons à nos amis de Québec de laisser de côté le chemin de fer des Piles, car nous serions au désespoir de retarder le progrès du chemin du Nord, lui qui en fait si peu, depuis tant d'années qu'on en parle; puis, que le chemin des Piles ne les inquiète pas, car avec les 1,500,000 acres de terre que la législature affectées en aide à sa construction, nous pouvons le faire compléter à Trois-Rivières.

Red. Ere Nouvelle.

REVISION DES STATUTS.—Qui pourra nous donner des nouvelles de la commission nommée, en 1856, pour réviser les statuts? Où est-elle? Que fait-elle? Durant la session de 1857, M. Cartier annonça qu'elle était à la veille de soumettre son travail au public. Voici la session de cette année qui achève, et rien ne paraît. Les lois et les amendements aux lois, les amendements aux amendements, etc., se multiplient d'une façon merveilleuse. Pour la moindre question, il faut avoir recours à cinq ou six statuts qui s'amendent ou se réamendent mutuellement; c'est à faire le désespoir de la profession. Avec une classification exacte, la moitié du travail serait épargné.

Tout ce que nous savons de cette fameuse commission, dont M. Loranger faisait partie, c'est qu'elle est payée à même les fonds publics, et que les messieurs qui la composent n'oublient pas de retirer leurs emoluments. Allons, une explication quelconque, s'il vous plaît! Sûrement, les organes devraient avoir leur mot à dire sur le sujet.—Pays. —A l'examen de juillet devant le bureau des arpenteurs du Bas-Canada, MM. Daniel Whipple Wells de Farnham et Guillaume Lippé de l'Assomption, ont été admis à la pratique,—et P. A. Proulx de la Beauce; Samuel Allan, d'Acton; E. Paradis, de Québec; W. J. Howel, idem, et James Bernard, de Trois-Rivières, ont été admis à l'étude de la profession.—J. de Québec.

Parlement Provincial.

CONSEIL LÉGISLATIF. SÉANCE 14 juillet. M. Deblaquière proposa qu'il fut donné un rapport du montant payé aux chemins de fer du Grand Tronc et de l'Ouest pour le transport de la maille; aussi un rapport au sujet des copies du contrat fait avec ces compagnies. Les bills suivants subirent leur troisième lecture: Le bill relatif au pont du chemin de fer du Grand Tronc à Sarnia. Le bill d'incorporation de Streetville. Le bill au sujet des procédés de la société d'agriculture.

SÉANCE 15 juillet.

Divers bills furent lus pour la troisième fois et adoptés. M. VanKoughnet proposa la 2de lecture du bill pour diminuer les dépenses au sujet des témoins; après quelque discussion sa motion fut agréée. SÉANCE, 16 juillet. Bills lus pour la troisième fois et votés: Pour le chemin de fer de la rive Nord et la navigation du St. Maurice; Pour étendre les pouvoirs de Maison de la Trinité de Québec. Deuxième lecture d'un bill pour renforcer les lois de la province par rapport aux réclamations de certaines compagnies du chemin de fer.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

SÉANCE, 14 juillet 1858. Hier, on reprit la discussion du tarif. La motion de M. Short pour mettre le papier imprimé au nombre des marchandises libres fut rejetée; le reste des items a été adopté.

